

Le DMP en difficulté

Article rédigé par *Que choisir ?*, le 29 mars 2012

En complément de notre [dossier santé](#) réalisé à l'occasion de la présidentielle. Libertepolitique.com publie une analyse inspirée d'un article sur le dossier médical personnel (DMP) publié dans *Que choisir ?*

Le constat de cet article est simple et nous l'avons nous-mêmes fait : le DMP a le mérite d'exister mais il n'est pas encore suffisamment répandu : « Début 2011, l'Agence des systèmes d'information partagés de santé, chargée de populariser les nouvelles technologies dans la santé, ambitionnait la création de 500 000 dossiers médicaux personnels en un an. Le cap des 100 000 vient seulement d'être franchi. »

Jean-Yves Robin, directeur de l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP Santé), repris par Anne-Sophie Stamane, la journaliste de *Que choisir ?*, analyse les obstacles au développement du DMP. Franchir le pas et s'équiper pour utiliser et actualiser les DMP n'est pas une mince affaire sur le plan psychologique pour les professionnels de la santé : « les médecins doivent accepter, en inscrivant dans le dossier traitements et diagnostic, d'être exposés au regard des confrères amenés à consulter ces données ». Autre obstacle, et de taille, « l'ouverture, et surtout l'alimentation d'un DMP demande du temps. Or la plupart des praticiens en manquent cruellement ».

Pour sortir de cette dynamique négative et donner toute ses chances au DMP malgré les obstacles réels à son développement, « Jean-Yves Robin suggère que l'Assurance maladie l'intègre aux objectifs qu'elle fixe chaque année aux médecins en contrepartie d'une rémunération forfaitaire ».

Une bonne idée et un sacré coup de pouce pour le DMP qui devrait peut-être aussi méditer sur le succès rencontré par le dossier pharmaceutique qui a suivi un tout autre itinéraire comme le fait observer Isabelle Monmirel dans un commentaire publié sur le site: « Pour comparer, penchez-vous sur l'existence du DP ou dossier pharmaceutique, qui utilise la carte vitale et tous les logiciels compatibles, qui a démarré de manière fulgurante en 2008 et continue sa montée... Patient, médecin, pharmacien, cela fonctionne pour tous ! Voyez le conseil de l'Ordre des pharmaciens qui l'a institué. Les pharmaciens en sont fiers ! »